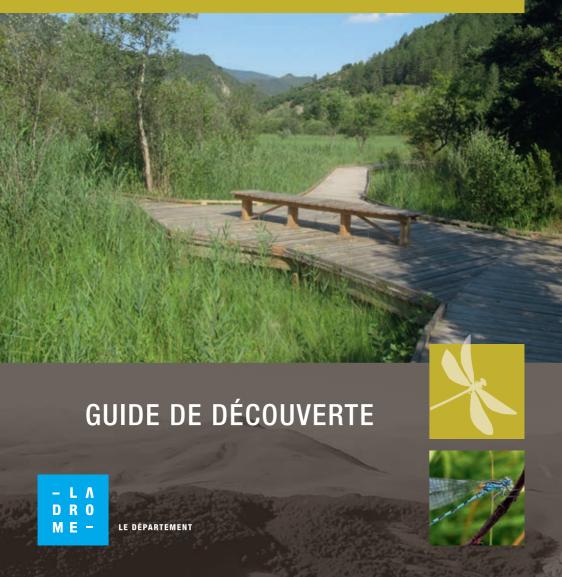
- ESPACE NATUREL SENSIBLE **DÉPARTEMENTAL**



LE MARAIS
DES BOULIGONS





BIENVENUE AUX BOULIGONS

Situé sur la commune de Beaurières à quelques kilomètres au sud-est du Claps dans le Haut-Diois, le marais des Bouligons est le témoin des bouleversements naturels et humains qui ont marqué l'histoire de la haute vallée de la Drôme.

Depuis 1994, le Département de la Drôme est propriétaire de 65 ha (marais et coteaux) qu'il gère dans le cadre de sa politique de protection, de valorisation et d'ouverture au public des Espaces naturels sensibles.

Ce marais constitue l'une des dernières zones humides du Haut-Diois et abrite plusieurs espèces remarquables de faune et de flore.

Véritable bijou écologique à l'équilibre fragile, le marais des Bouligons est un livre ouvert : ce guide éclaire sur ce site original, son évolution, ses richesses naturelles et le rôle de l'homme.

Pour une visite respectueuse et agréable, merci de respecter ces règles.



Chiens tenus en laisse



Rester sur



Feu interdit



Fermer les portillons après votre passage



Ne prélever ni animaux ni végétaux



Ramener vos déchets



Pour découvrir le marais des Bouligons dans de bonnes conditions :

- une aire d'accueil et de stationnement a été aménagée et sécurisée le long de la RD93. Places de parking, zone de regroupement, espace pique-nique, appuis vélos, passerelles sur le ruisseau…viennent agrémenter le site.
- un platelage bois sur pilotis de 650 m traverse le marais, premier espace Espace naturel sensible départemental accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le sentier (3 km pour 100 m de dénivelé positif), agrémenté de divers supports pédagogiques (panneaux, mobiliers, mare pédagogique...) permet de rester au sec tout en respectant les milieux fragiles.

Possibilité de rejoindre le marais au départ du village de Beaurières (itinéraire en aller-retour de 12 km pour 350 m de dénivelé positif).





UNE HISTOIRE D'EFFONDREMENT

Le marais est né en 1443 d'un séisme ayant entraîné l'éboulement du pic de Luc. L'amoncellement de blocs rocheux en contrebas obstrue alors le cours de la rivière Drôme et provoque la formation de 2 lacs : l'un, petit, au niveau de l'actuel Claps et l'autre étendu en amont sur près de 6 km.



Le Claps et la formation du lac (gravure ancienne)

En 1647, le grand lac profond de quelque 70 m par endroit est vendu aux chartreux de Durbon qui l'exploitent d'abord par la pêche, puis envisagent au milieu du 18° siècle son assèchement à des fins agricoles : en 1790, 45 hectares de terres arables seront finalement libérés par le percement du barrage du Claps et le drainage des parcelles

La route impériale qui traverse le Claps est ouverte en 1805, puis la construction de la voie ferrée en 1894 déconnecte définitivement le marais du cours de la Drôme.

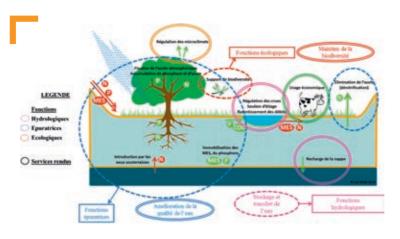
LES ZONES HUMIDES, UNE RICHESSE MÉCONNUE

Depuis le début du 20° siècle, plus de 50 % des zones humides ont disparu en France métropolitaine : intensification des pratiques agricoles, aménagements hydrauliques inadaptés, pression de l'urbanisation et des infrastructures de transport.

Ces milieux naturels de plus en plus rares sont pourtant des réservoirs de vie : 50 % des oiseaux et plus de 30 % des espèces végétales protégées en France s'y développent.

Outre leur rôle écologique, ces milieux rendent également de nombreux services à l'Homme :

- régulation des eaux en période de crue et d'étiage (sécheresse),
- alimentation des nappes phréatiques,
- épuration des eaux,
- stockage du carbone évitant le réchauffement climatique,
- valorisation économique d'un territoire grâce aux activités pédagogiques et de loisirs qui s'y développent.





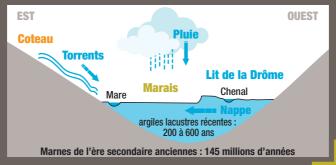




Malgré une prise en compte plus importante de cette dimension depuis les années 1990, les services rendus par les zones humides restent aujourd'hui relativement méconnus. Ils constituent pourtant un levier essentiel pour leur préservation.

LE MARIAGE DE LA DRÔME ET DU MARAIS

La compréhension du phénomène d'alimentation entre la rivière Drôme et le marais des Bouligons est complexe.



Au fil des saisons, le marais des Bouligons et la rivière Drôme, toute proche, fonctionnent de concert. En période de hautes eaux, le marais réagit comme une éponge en se gorgeant d'eau.

2 types d'alimentation en eau :

- les eaux de surface : qui comprennent les précipitations tombées directement sur le marais et celles sur le coteau, collectées et transportées par les torrents et affluents du marais par ruissellement;
- les eaux souterraines : qui proviennent de la rivière Drôme et de sa nappe d'accompagnement par échanges souterrains sous la route départementale RD93 et la voie ferrée... ces eaux souterraines constituent alors la majeure partie de l'alimentation en eau du marais.

C'est en période estivale, lorsque le niveau d'eau de la Drôme est très bas, que le marais « presse l'éponge » et redonne l'eau à la rivière. C'est alors la quasi totalité du débit de la Drôme dans sa partie amont qui provient du marais.

En préservant et gérant durablement ce site, le Département de la Drôme, en lien avec le Syndicat mixte de la rivière Drôme, entend pérenniser le fonctionnement naturel d'une des dernières zones humides du Haut-Diois.



LES DENTS DE LA RIVIÈRE

Après quelques timides incursions sur le site depuis le début des années 2010, le castor fait son grand retour dans le marais avec la construction d'un important barrage dans la partie basse du site en 2016. Celui-ci, en freinant l'écoulement du ruisseau des Bouligons a occasionné une augmentation du niveau d'eau de près de 80 cm vers l'amont, créant ainsi une pièce d'eau digne d'une véritable « queue d'étang ».

Cette dynamique est à l'origine d'une profonde transformation de la partie aval du marais jusqu'à l'exutoire apportant une plus-value importante en matière d'habitats d'espèces animales et végétales, de développement des milieux aquatiques, voire même de diversité des paysages.

Le castor d'Europe (Castor fiber), espèce protégée à forte valeur patrimoniale, est lui-même « un gestionnaire actif » des milieux naturels qui composent le marais : il régule le niveau d'eau par la construction et l'entretien de ses barrages, rajeunit la forêt par l'abattage des arbres puis la consommation de feuilles et de rameaux et favorise le développement de la biodiversité par la multiplication d'habitats aquatiques.

Une station d'interprétation à l'entrée du marais, au pied du barrage, permet d'en apprendre davantage sur cette espèce discrète.

EXPRESSION LIBRE







UNE GESTION DYNAMIQUE

Depuis 1996, le Département gère le site à partir d'un Plan de gestion basé sur le triptyque : préservation des milieux, valorisation du site et ouverture au public.

Ainsi, un sentier de découverte a été créé dès 1997 et la mise en place d'un pâturage par des bêtes rustiques a vu le jour en 1998.

Depuis, des travaux d'abattage et de débroussaillage améliorent la biodiversité par le développement de milieux ouverts, des tailles traditionnelles en têtard favorisent la préservation de peupliers sénescents (vieillissants), l'accueil par les écogardes de groupes familiaux ou scolaires encourage la découverte du site et la sensibilisation à l'environnement.

Un comité de gestion, qui associe représentants des acteurs locaux et institutions concernées, se réuni chaque année pour le bilan annuel et les perspectives à venir.





Une convention de pâturage a été signée entre un éleveur local et le Département. Ce partenariat a pour objectif premier de lutter contre l'embroussaillement et de maintenir des espaces ouverts favorables à la biodiversité. La dent du bétail en est l'outil principal.

En pâturant et en piétinant près de 15 ha de marais et de pelouses sèches, les 180 brebis aménagent des ouvertures dans la roselière ou la lande et permettent l'installation d'autres plantes attirées par la lumière.

Des équipements permettent de contenir le troupeau dans de bonnes conditions : clôtures électriques, portillons automatiques, citerne d'approvisionnement en eau.

Pour contribuer à la préservation de cet espace remarquable, il est essentiel de respecter le travail des éleveurs, de rester sur les chemins balisés et de refermer les clôtures après passage.

ATTENTION PATOU

Le troupeau est protégé par un chien de type Patou afin de dissuader d'éventuels prédateurs. Restez calme, ne criez pas, laissez-vous identifier par le chien et respectez la tranquilité des brebis.









Flambé

Epipactis des marais

UN CONCENTRÉ DE BIODIVERSITÉ

Le marais des Bouligons présente de forts enjeux sur le plan écologique :

- le marais, d'une surface proche de 20 ha est traversé par le ruisseau des Bouligons et composé principalement de roselières. de prés « para-tourbeux » et de prairies à Molinie,
- la forêt de pins noirs environnante témoigne des opérations de restauration des terrains en montagne (RTM) conduites vers la fin du 19^e siècle afin de limiter l'érosion des terrains en pente. Cet habitat tend aujourd'hui à se « re-naturaliser » grâce aux espèces locales (pins sylvestres, chênes pubescents) qui reprennent progressivement leurs droits,
- les pelouses sèches sur coteaux calcaires ou éboulis marno-calcaires sont des milieux à caractère méditerranéen particulièrement appréciés par les espèces de pleine lumière.

Parmi les espèces emblématiques du site : la truite Fario, le campagnol amphibie et l'écrevisse à pattes blanches qui trouvent dans le ruisseau des conditions particulièrement favorables à leur reproduction.

Il en est de même pour la Cordulie à tâches jaunes dans les roselières inondées vieillissantes.

Les prairies à Molinie sont plutôt le royaume de l'Epipactis des marais, de la fougère des marais ou de la grenouille rousse, alors que les pelouses sèches accueillent l'Ophrys de la Drôme ou l'Orchis brûlé ainsi que le papillon Flambé.

Le marais et ses abords font l'objet d'un suivi scientifique qui a pour objectifs :

- l'amélioration des connaissances,
- l'évaluation des mesures de gestion mises en œuvre au quotidien.

Les populations d'oiseaux, de libellules, d'amphibiens, d'écrevisses à pattes blanches, les cortèges d'espèces végétales de la zone humide et des coteaux secs sont analysés à fréquence régulière pour obtenir des informations sur l'évolution du milieu.

D'autres espèces comme le jonc à feuilles aplaties, le Râle d'eau, l'Agrion de Mercure ou le castor d'Europe font l'objet de suivis spécifiques. Les papillons de jour ou le campagnol amphibie sont quant à eux étudiés de manière ponctuelle.







Salamandre tachetée



Accouplement Crapaud commun

C'est ainsi qu'ont pu être recensées sur le marais :

- 393 espèces végétales dont 3 protégées à forte valeur patrimoniale,
- 73 espèces d'oiseaux dont 45 nicheuses,
- 35 espèces de libellules dont 1 protégée à forte valeur patrimoniale,
- 13 espèces de mammifères dont 4 protégées,
- 6 espèces de reptiles et 5 espèces d'amphibiens toutes protégées.



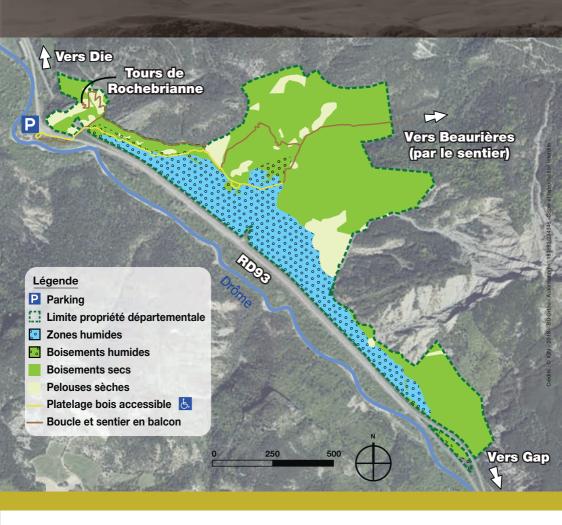
Sur les hauteurs en entrant sur le site, les tours de Rochebrianne, présentes depuis le Moyen-Âge, restent le dernier témoin du village du même nom situé au pied de la butte et englouti par la montée des eaux suite à l'effondrement du pic de Luc en 1443.

Plus près de nous, après avoir livré bataille du 18 au 22 juin 1944 à la limite des Hautes-Alpes et du Diois, un groupe de maquisards est venu cacher dans le marais un car, un véhicule à gazogène et une voiture dérobés à l'ennemi et dont le témoignage est encore visible sur le site.

Plus loin, après le deuxième portillon au pied du coteau, des traces de l'ancien hameau des Bouligons confirme l'activité agricole passée. Outre les ruines et anciennes terrasses, la taille imposante des peupliers taillés « en têtard » (taille régulière des branches) dont les feuilles servaient de nourriture aux moutons et aux chèvres, témoigne de la durée de leur exploitation.

La nature a depuis repris progressivement sa place dans ce hameau abandonné en 1935. Les siècles d'exploitation n'ont finalement représenté qu'une étape dans la vie du marais et du coteau.





LES MEILLEURES SAISONS

	mars	avril	mai	juin	juillet	août
MATIN	ponte des amphibiens	chant des oiseaux				
MI- Journée				vol des papillons		
				vol des libellules		

Visite gratuite tout au long de l'année.

Parking et zone de pique-nique sur l'aire d'accueil en bordure de Drôme.



Pas d'eau potable sur le site Prévoir à boire.



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Premier Espace naturel sensible départemental accessible aux personnes à mobilité réduite. Pentes inférieures à 4 %, zones de croisement et de repos.



EN SAVOIR +

Documentation sur le marais consultable et disponible :

- > Département de la Drôme ladrome.fr/espaces naturels sensibles
- > Office de tourisme du Pays Diois Antennes de Die et de Luc-en-Diois 04 75 22 03 03 diois-tourisme.com
- Village Vacances Chanteduc Beaurières 04 75 21 46 59 contact@chanteduc-drome.fr

- L A D R O M E - - SERVICE ENVIRONNEMENT
SPORTS NATURE
04 75 79 27 21
espacesnaturels@ladrome.fr

